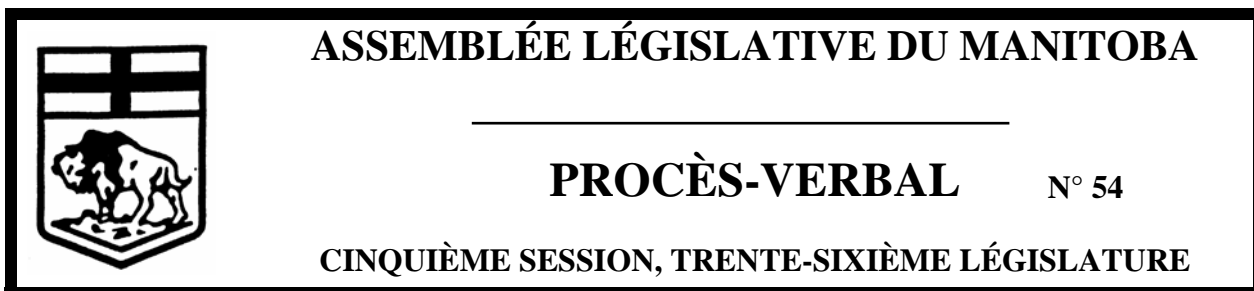


Le lundi 5 juillet 1999



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, dépose le rapport du Comité pour le 30 juin 1999, que voici :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

20.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DEUX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour LES AFFAIRES URBAINES :

ADMINISTRATION 253 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

20.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas VINGT-HUIT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE ET UN MILLE CINQ CENTS DOLLARS pour LES AFFAIRES URBAINES :

AIDE FINANCIÈRE À LA VILLE DE WINNIPEG 28 651 500,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

20.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUATRE MILLIONS CINQUANTE-SIX MILLE DOLLARS pour LES AFFAIRES URBAINES :

SOUTIEN AUX PROGRAMMES
D'AFFAIRES URBAINES 4 056 000,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

Le lundi 5 juillet 1999

20.4 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas VINGT-DEUX MILLIONS HUIT CENT CINQ MILLE SIX CENTS DOLLARS pour LES AFFAIRES URBAINES :

SUBVENTIONS EN CAPITAL..... 22 805 600,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

20.5 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DEUX MILLE CENT DOLLARS pour LES AFFAIRES URBAINES :

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 2 100,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

Avec le consentement de l'Assemblée, sont déposés séparément et lus une première fois les projets de loi suivants :

(N° 41) – *Loi de 1999 sur les corporations professionnelles (modifications de diverses dispositions législatives)/The Professional Corporations (Various Acts Amendment) Act, 1999;*

(recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(M. le ministre GILLESHAMMER)

(N° 42) – *Loi sur la protection des collectivités et modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Community Protection and Liquor Control Amendment Act;*

(recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(M. le ministre TOEWS)

(N° 44) – *Loi sur les options locales en matière de jeu (appareils de loterie vidéo)/The Gaming Control Local Option (VLT) Act.*

(recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(M^{me} la ministre RENDER)

M. le ministre GILLESHAMMER dépose le message de l'administrateur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n° 41.

(document parlementaire n° 169)

Le lundi 5 juillet 1999

M. le *ministre* TOEWS dépose le message de l'administrateur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n° 42.

(document parlementaire n° 170)

M^{me} la *ministre* RENDER dépose le message de l'administrateur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n° 44.

(document parlementaire n° 171)

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M. HELWER, M^{me} WOWCHUK, M. FAURSCHOU, M^{me} CERILLI et M. PENNER font des déclarations de députés.

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition des comités permanents soit modifiée comme suit :

Modifications législatives :

Le lundi 5 juillet 1999, à 10 heures :

M. LAURENDEAU remplace M^{me} la *ministre* VODREY.

Affaires municipales :

Le lundi 5 juillet 1999, à 19 heures :

M^{me} la *ministre* VODREY remplace M. HELWER;

M. SVEINSON remplace M. PENNER.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu, pour le lundi 5 juillet 1999, de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu que le Comité des subsides se réunirait en deux groupes pendant la séance de l'Assemblée.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 110 déposé le 11 mai 1999, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que, le lundi 5 juillet 1999, le budget du ministère de la Justice soit examiné à l'Assemblée, que celui du ministère des Services du gouvernement le soit dans la salle 255 et que le budget du ministère des Ressources naturelles soit examiné dans la salle 254.

Le lundi 5 juillet 1999

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

M. le *ministre* TOEWS propose :

QUE le projet de loi n^o 35 – *Loi n^o 2 modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act (2)* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. le *ministre* TOEWS et de M. LAMOUREUX, le débat est ajourné sur la motion de M. REID.

M. le *ministre* TOEWS propose :

QUE le projet de loi n^o 43 – *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les poursuites sommaires/The Highway Traffic Amendment and Summary Convictions Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. le *ministre* TOEWS, le débat est ajourné sur la motion de M. REID.

M^{me} la *ministre* MITCHELSON propose :

QUE le projet de loi n^o 40 – *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu/The Employment and Income Assistance Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M^{me} la *ministre* MITCHELSON, de MM. MARTINDALE, DOWNEY et LAMOUREUX, de M. le *ministre* DERKACH ainsi que de M. ASHTON, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le lundi 5 juillet 1999

M. le *ministre* STEFANSON propose :

QUE le projet de loi n^o 26 – *Loi sur les physiothérapeutes/The Physiotherapists Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. le *ministre* STEFANSON, le débat est ajourné sur la motion de M. REID.

M. le *ministre* STEFANSON propose :

QUE le projet de loi n^o 36 – *Loi modifiant la Loi sur les infirmières/The Registered Nurses Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. le *ministre* STEFANSON, le débat est ajourné sur la motion de M. REID.

M. le *ministre* STEFANSON propose :

QUE le projet de loi n^o 37 – *Loi modifiant la Loi sur les infirmières/The Licensed Practical Nurses Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. le *ministre* STEFANSON, le débat est ajourné sur la motion de M. REID.

M. le *ministre* STEFANSON propose :

QUE le projet de loi n^o 38 – *Loi modifiant la Loi sur les infirmières psychiatriques/The Registered Psychiatric Nurses Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. le *ministre* STEFANSON, le débat est ajourné sur la motion de M. REID.

Le lundi 5 juillet 1999

M. le *ministre* STEFANSON propose :

QUE le projet de loi n^o 39 – *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. le *ministre* STEFANSON, le débat est ajourné sur la motion de M. REID.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* TOEWS :

QUE le projet de loi n^o 29 – *Loi modifiant la Loi sur les droits des victimes/The Victims' Rights Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après les interventions de MM. REID et MACKINTOSH, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* TOEWS :

QUE le projet de loi n^o 34 – *Loi modifiant la Loi sur la Cour du Banc de la Reine et modifications corrélatives/The Court of Queen's Bench Amendment and Consequential Amendments Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après les interventions de MM. REID et MACKINTOSH, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Est approuvé le projet de loi n^o 3 – *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales/The Fatality Inquiries Amendment Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Le lundi 5 juillet 1999

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvé le projet de loi n° 4 – *Loi modifiant la Loi sur les frais judiciaires et modifications corrélatives/The Law Fees Amendment and Consequential Amendments Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvé le projet de loi n° 11 – *Loi de 1999 modifiant diverses dispositions législatives (Nunavut)/The Statute Law Amendment (Nunavut) Act, 1999* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvé le projet de loi n° 12 – *Loi de 1999 modifiant diverses dispositions législatives/The Statute Law Amendment Act, 1999* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvé le projet de loi n° 16 – *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine et la Loi sur la responsabilité parentale/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment and Parental Responsibility Amendment Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvé le projet de loi n° 18 – *Loi modifiant la Loi sur les services correctionnels/The Correctional Services Amendment Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvé le projet de loi n° 5 – *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les véhicules à caractère non routier et modifications corrélatives/The Highway Traffic Amendment, Off-Road Vehicles Amendment and Consequential Amendments Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvé le projet de loi n° 6 – *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvé le projet de loi n° 19 – *Loi sur la Société du crédit agricole/The Agricultural Credit Corporation Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvée la version amendée du projet de loi n° 7 – *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvé le projet de loi n° 13 – *Loi modifiant la Loi sur l'Université du Manitoba/The University of Manitoba Amendment Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Le lundi 5 juillet 1999

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvé le projet de loi n° 8 – *Loi modifiant la Loi sur les substances appauvrissant la couche d'ozone/The Ozone Depleting Substances Amendment Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvé le projet de loi n° 9 – *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et la Loi sur les contrats à terme de marchandises et apportant des modifications corrélatives/The Securities Amendment and Commodity Futures and Consequential Amendments Amendment Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvé le projet de loi n° 15 – *Loi modifiant la Loi sur les cimetières/The Cemeteries Amendment Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* STEFANSON :

QUE le projet de loi n° 26 – *Loi sur les physiothérapeutes/The Physiotherapists Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après l'intervention de M. REID, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Avec le consentement de l'Assemblée, il est convenu que le Comité permanent des modifications législatives se réunira le jeudi 8 juillet 1999, à 10 heures, pendant la séance de l'Assemblée.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise Dacquay